

Groupe Scolaire de l'Ecole Communale de Warchin.
Implantation Warchin
2, rue Boucher
7548 Warchin.
069/23.42.26

Direction : Marie-Laure Denys

Projet d'établissement de l'école communale de Warchin.

Sept 2024-Sept 2027

« Pour que l'enfant parle, il faut qu'il pense et pour qu'il pense, il faut qu'il vive !

Faites-les vivre, ils parleront ! »

Pauline Kergomard, 1838 - 1925



Chers parents,

Bienvenue dans notre communauté éducative !

Au cœur de notre école, un nouveau projet d'établissement prend vie, fruit d'une réflexion collective de notre équipe enseignante et de l'approbation du conseil de participation.

Ce projet incarne nos valeurs et détaille les axes de développement ainsi que les actions concrètes qui guideront notre parcours commun.

Conçu en harmonie avec les principes du Code de l'enseignement fondamental et la mise en œuvre du tronc commun, ce projet vient enrichir le projet éducatif et le projet pédagogique de l'enseignement communal de la Ville de Tournai.

En vous engageant à nos côtés, vous embrassez notre vision pédagogique et les actions concrètes définies dans ces projets.

Nous vous souhaitons un parcours scolaire épanouissant en notre compagnie et vous assurons de notre engagement à vos côtés.

Bienvenue dans notre école, où chaque enfant est encouragé à grandir, apprendre et s'épanouir.

Pour l'équipe pédagogique

Marie-Laure Denys

Directrice

A. Valeurs

A.1 Responsabilité

L'implication, l'engagement.

C'est être conscient de ses actes et en maîtriser les conséquences. C'est l'obligation de répondre de ses actions, d'être garant de quelque chose.

Notre action pédagogique visera à sensibiliser l'enfant au tri des déchets, au recyclage et à l'impact environnemental (pollution des océans, danger de la pollution envers le monde animal).

Concrètement :

- En triant les déchets.
- En responsabilisant les enfants à la propreté de la cour.
- En mettant en place le compost.
- En visitant une station d'épuration.

A.2 Respect

Le respect est une attitude d'acceptation, de consentement et de considération, souvent codifié, envers une personne, une chose ou une idée.

Nous portons une attention particulière au respect surtout au vivre-ensemble.

L'école est une petite communauté où il doit faire bon vivre et où chacun à sa place.

Concrètement :

- Attention particulière aux règles de politesse et de courtoisie à adopter au sein de la société pour un bon vivre ensemble.
- En organisant des cercles de paroles lors de la gestion de conflits.
- En instaurant une boîte aux lettres afin que l'enfant puisse s'exprimer plus facilement ses peines, ses idées ou ses conflits avec les autres.
- En profitant de certaines différences pour s'enrichir.
- En mettant en place des actions pour créer un climat serein et propice aux apprentissages de la classe maternelle à la 6^{ème} primaire.

B. Spécificités

B.1 Situation

Notre école, nichée entre la chaussée de Renaix et la chaussée de Bruxelles en périphérie de la ville de Tournai, offre un cadre familial accueillant pour vos enfants. Avec un spacieux parking, déposer vos enfants se fait aisément et en toute sécurité.

B.2 Établissement

L'équipe encadre vos enfants dans des locaux de plain-pied, offrant une accessibilité optimale.

Un espace dédié aux plus jeunes est aménagé, comprenant un dortoir, des sanitaires, une zone d'apprentissage, une cour et un espace extérieur sécurisé. Les salles de classe, lumineuses et accueillantes, favorisent un environnement propice à l'apprentissage.

De plus, les salles ouvertes, ou le co-enseignement au sein des classes, encouragent la continuité du travail et facilitent l'accompagnement individualisé des enfants.

La salle de gymnastique est pourvue d'un sol en parquet et est équipée d'une variété de matériel adapté pour des activités de psychomotricité et d'éducation physique.

B.3 Services

- L'école est ouverte de 7h à 18h.
- Un accueil extrascolaire est possible le mercredi après-midi jusque 18h. Un transport est alors organisé par la ville vers l'école de Gaurain.
- Un transport scolaire peut être organisé sous réserve d'acceptation du dossier.
- Un repas préparé par un traiteur sous surveillance d'une diététicienne peut être commandé.
- Les repas du midi sont orchestrés en 2 services : un premier pour les maternelles et un second pour les primaires.
- Un cours de néerlandais est assuré de la P3 à la P6.

B.4 Transition vers le secondaire

Notre pédagogie prépare nos élèves à la grande aventure du secondaire ;

Concrètement :

- En mettant en œuvre une méthode de travail.
- En apprenant à travailler seul.
- En gérant son emploi du temps (anticipation).
- En organisant son travail en fonction du planning de la classe (Quand madame est occupée avec l'autre classe et que j'ai fini mon travail, j'en profite pour revoir ma leçon ou prendre de l'avance ou faire mon plan de travail).
- En préparant le journal de classe plusieurs jours à l'avance, la leçon est toujours mise la veille du contrôle.
- En travaillant en groupes.

C. Prescrits éducatifs et pédagogiques mis en œuvre

C.1 Missions prioritaires livres 1^{er} et 2 du Code de l'enseignement fondamental et de l'enseignement secondaire (Décret du 03-05-2019)

Article 1.4.1-1. :

- Promouvoir la confiance en soi et le développement de la personne de chacun des élèves ;
- Amener tous les enfants à s'approprier des savoirs et acquérir les compétences qui les rendent aptes à apprendre toute leur vie et à prendre une place active dans la vie économique, sociale et culturelle ;
- Préparer tous les élèves à être des citoyens responsables, capables de contribuer au développement d'une société démocratique, solidaire, pluraliste et ouverte sur les autres cultures ;
- Assurer à tous les élèves des chances égales d'émancipation sociale.

Article 1.4.1-2. :

Les savoirs, les savoir-faire et les compétences sont placés dans la perspective de ces missions prioritaires. Ils assurent l'acquisition de connaissances constitutives d'une culture commune, de clés de compréhension et d'actions sur le monde, d'aptitudes et de savoir-être citoyens. Les savoirs, les savoir-faire et les compétences s'acquièrent tant dans les cours que dans les autres activités éducatives et, de manière générale, dans l'organisation de la vie quotidienne de l'école. [...]

Article 1.4.1-3. :

Adaptation de la définition des programmes d'études et du projet pédagogique [...]

Des missions spécifiques au tronc commun :

Article 1.4.2-1 : référentiel de compétences initiales

Article 1.4.2-2 : référentiels du tronc commun

De l'autonomie des écoles :

Du projet éducatif et du projet pédagogique

Des programmes d'études

Du projet d'école

Du règlement des études

De l'éducation à la philosophie et à la citoyenneté

Du parcours des élèves :
Du rythme de l'élève
De la pratique de l'évaluation formative et de la pédagogie différenciée
De l'accompagnement personnalisé

Des élèves à besoins spécifiques :
Des aménagements raisonnables dans l'enseignement ordinaire

Des cours de religion et de morale non confessionnelle, du choix entre ces cours et de la seconde période de cours de philosophie et de citoyenneté

Décret du 14 mars 1995 : "École de la réussite"

- Mise en place d'une organisation en cycles.

Circulaire du 03/08/2017

- Organisation des séjours pédagogiques avec nuitée(s).

Décret du 11/07/2002

- Organisation des formations en cours de carrière.

Décret du 17/06/2021

- Décret portant le Livre 6 du Code de l'enseignement fondamental et de l'enseignement secondaire et portant le titre relatif à la formation professionnelle continue des membres de l'équipe éducative des écoles et des membres du personnel de l'équipe pluridisciplinaire des Centres PMS

C.2 Découverte, production, création

Notre enseignement privilégie des animations et situations d'apprentissage qui stimulent la curiosité de l'enfant.

Ces animations serviront à donner du sens à l'instruction.

Exemples de visite : visite chez un apiculteur, visite de la diététicienne à l'école, sorties nature, visite d'une chèvrerie ou d'une ferme.

C.3 Articulation pratique/théorique

Dès l'entrée en maternelle, l'enfant rencontrera des livres et du matériel.

Son premier apprentissage sera d'apprendre à les respecter.

Le travail sur la conscience phonologique et le vocabulaire lui permettra à mieux appréhender sa formation en lecture.

La méthode utilisée au sein de notre établissement est une méthode propre à l'établissement.

Celle-ci commence exclusivement avec les Alphas de la rentrée jusque fin décembre.

Dès la rentrée de janvier, des petits romans sont introduits.

À partir de février, les sons complexes (ou, oi, an, on) font leur apparition.

Des fiches de texte et de banques de mots sont travaillés selon les thématiques abordées.

En deuxième année, les enfants revoient les sons vus en première année d'août à octobre.

Dès novembre, des nouveaux sons (eau, oin, ail, ...) seront vus séparément. Il y aura des fiches de lecture et des exercices sur ceux-ci.

La lecture de petits romans, comme Sami et Julie, se poursuit.

À partir de la troisième année, le travail de la compréhension prendra le pas sur le décodage. Ce travail se poursuivra jusqu'en sixième année.

En mathématique, chaque classe est pourvue de matériel visant à faciliter la transition vers l'abstraction, tel que des réglettes cuisenaires et du matériel de mesure.

De plus, les élèves seront stimulés dans leur démarche scientifique grâce aux animations proposées par Cap Sciences.

C.4 Équilibre travail individuel et collectif

Votre enfant aura des moments collectifs et des moments individuels d'apprentissage en fonction de celui-ci.

Au coin regroupement, l'enfant sera accompagné de ses camarades pour l'histoire ou l'apprentissage d'une comptine.

Plus tard, il sera accompagné de ses camarades autour de la table de manipulations ou de la table d'appui.

En individuel, lors de l'apprentissage de la prononciation d'un son ou d'une technique plus spécifique comme la tenue du crayon.

Mais également lors des périodes d'accompagnement, au sein de la classe.

Le tutorat ou la collaboration entre les élèves est une différenciation efficace lors des apprentissages.

Un enfant peut expliquer une notion vue à un autre enfant en utilisant ses mots.

C.5 Évaluations

Votre enfant sera évalué à travers différents moyens tout au long de son cursus scolaire.

Par exemple, lors d'exercices collectifs en classe ou lors de petites évaluations tout au long de l'année ainsi que par des épreuves de fin de cycle (P2 – P4).

À partir de la troisième année, les leçons pourront être inscrites à l'avance dans le journal de classe mais toujours dans la case de la veille du contrôle.

En fin de P6, l'évaluation est certificative (CEB).

C.6 Technologies de la communication et de l'information

Nos classes sont équipées de Tableaux Blancs Interactifs (TBI) ou de Tableaux Vidéo Interactifs (TVI), ce qui rend les notions plus accessibles et les leçons plus ludiques, favorisant ainsi les interactions. Cette approche améliore les apprentissages.

De plus, des tablettes sont disponibles lors des ateliers, permettant une différenciation efficace pour la remédiation ou le dépassement des élèves.

Des animations de l'ASBL « Kaleidi » complètent la formation sur les technologies.

C.7 Activités culturelles et sportives

Votre enfant complètera ses apprentissages par le biais du jeu, de l'écriture, de la sculpture, du chant, de la peinture, ...

En outre, il participera aussi à diverses activités sportives organisées par les maîtres spéciaux.

Il visitera les musées de manière vivante grâce au service pédagogique de la Ville de Tournai.

Nous organisons également des animations au sein de l'école telles que les Jeunesses Musicales.

Des journées extérieures sont organisées afin de s'ouvrir sur le monde (visite à la chèvrerie de la Croix de la Grise, visite d'une ferme, journée à l'accrobranche, à Thimougies, ...).

C.8 Citoyenneté

Les manifestations ou les activités proposées amèneront votre enfant à développer son esprit citoyen.

Le travail sur le relais de la mémoire se transmettra en participant à la commémoration du 11 novembre au monument aux morts de Warchin.

Le ramassage des déchets dans la cour et le tri des déchets renforceront l'esprit citoyens responsables.

C.9 Ouverture sur le quartier

Le projet amènera votre enfant à rencontrer et à se familiariser avec l'environnement proche de l'école à travers diverses enquêtes et mobilisations comme la commémoration du 11 novembre.

Le marché de Noël invite le village à pousser les portes de l'école.

La collaboration avec le comité de quartier permet cette ouverture et la concrétisation de différents projets.

D. Communication avec les parents

La communication à l'école se déploie à travers divers moyens.

Chaque enfant reçoit un cahier de communication en début d'année ou à son arrivée, où les échanges sont consignés au fil du temps.

De plus, nous utilisons la plate-forme Konecto SDUI pour les communications générales et spécifiques à chaque enfant.

Chacun dispose d'un accès personnel pour que les parents puissent suivre les informations concernant l'école, la classe ou leur enfant.

Notre école est également présente sur Facebook, où nous partageons les activités vécues en classe ou lors des sorties.

En primaire, les enfants reçoivent un journal de classe où sont notés les devoirs, les leçons et les justificatifs d'absence.

En septembre, une réunion collective explique le fonctionnement de l'année et les projets à venir.

En outre, trois réunions individuelles sont organisées pour discuter de l'évolution de chaque enfant.

La direction est accessible par téléphone, par mail et sur rendez-vous.

Téléphone : 0498/907 647

Mail : ecole.warchin@tournai.be

E. Communication sur les frais réclamés en cours d'année

En début d'année scolaire, les parents reçoivent une estimation des frais scolaires ainsi que leur répartition prévue.

Trois fois par an, des décomptes périodiques sont envoyés aux parents.

Les paiements sont à effectuer par virement.

Sur demande, les montants excédant 50€ peuvent être échelonnés.

F. Maintien d'un élève dans l'année

Un élève éprouvant des difficultés persistantes peut être maintenu dans son année.

Dès le début l'année, l'équipe pédagogique déploie un dispositif spécifique et ajuste les méthodes d'enseignement en collaboration avec le Centre Psycho-Médico-Social (CPMS) et les pôles territoriaux.

Lors de la persistance des difficultés, un dossier est ouvert dans le Dossier d'Accompagnement de l'Élève (DAccE). Celui-ci mentionne les dispositifs spécifiques mis en place ainsi que l'évaluation de ceux-ci et les ajustements apportés.

G. Aménagements raisonnables

Des aménagements raisonnables peuvent être mis en place en suivant un protocole :

- Attestation d'un professionnel de la santé (logopède, médecin, pédopsychiatre, orthoptiste, psychologue, ...)
- Conseil entre le professionnel attestant le trouble, les parents, le titulaire, le CPMS et la direction.
- Suivi régulier entre les intervenants.
- Rapports de chaque conseil dans le dossier individuel de l'enfant.

Les aménagements ne peuvent en aucun cas perturber le bon fonctionnement de la classe ou le groupe classe.

H. Intégration des enfants à besoins spécifiques dans l'enseignement ordinaire

L'école accueille les enfants à besoins spécifiques dans le respect du décret. Des aménagements raisonnables sont mis en place en concertation avec l'école partenaire ou le Pôle territorial et le CPMS.